



Lettre

Numéro 24 | Juillet 2016

ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE Le treizième, candidat pour expérimenter

Le Sénat et l'Assemblée nationale ont adopté à l'unanimité une proposition de loi baptisée « expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée ». La paternité de ce texte revient à l'association ATD Quart Monde, soutenue par Emmaüs, le Pacte civique et le Secours catholique.

Selon une étude macroéconomique réalisée par ATD Quart Monde, les coûts directs (allocations et prestations), les manque-à-gagner (impôts et cotisations sociales) et les coûts induits (en particulier, en raison de l'aggravation des problèmes de santé liée à la précarité) représentent un montant moyen de 15 000 à 17 000 euros par an et par chômeur de longue durée.

L'idée est de réaffecter ces dépenses en offrant à tout chômeur de longue durée qui le souhaite un emploi en CDI, adapté à ses compétences, sans surcoût pour la collectivité. Pour que cela réussisse, trois conditions doivent être réunies.

Tout d'abord, identifier les savoir-faire des personnes en recherche d'emploi. Ils existent, même s'ils sont parfois étouffés par une longue période de chômage.

Ensuite, repérer des besoins non satisfaits, afin de ne pas entrer en concurrence avec les emplois existants et de ne pas mettre des entreprises locales en difficulté. Les emplois délaissés faute de rentabilité sont hélas assez nombreux pour que l'on identifie les postes à créer.

Enfin, et ce n'est pas le plus facile, mettre en place une organisation réunissant toutes les parties (collectivités locales, entreprises, associations, etc.) afin de permettre l'expérimentation et de la suivre.

Concrètement, cela revient à tester pendant cinq ans l'embauche en CDI et au smic de chômeurs inscrits depuis plus d'un an à Pôle emploi, dans dix territoires urbains ou ruraux volontaires, via des entreprises de l'économie sociale et solidaire existantes ou spécialement créées pour l'occasion.

Lors du conseil d'arrondissement du 14 mars dernier, les élus socialistes et communistes du 13^e ont rappelé qu'en janvier 2016 l'arrondissement comptait 12 961 demandeurs d'emploi, dont 5 525 de longue durée, et que le nombre des chômeurs de cette catégorie avait augmenté de 2 points de janvier 2015 à janvier 2016.

En considérant, d'une part que le quartier Chevaleret-Oudiné, classé en politique de la ville, concentre des difficultés sociales importantes (2 182 demandeurs d'emploi, soit un taux de chômage de 12,6%, supérieur à la moyenne parisienne qui est de 9,8%) et d'autre part que le 13^e arrondissement comporte un tissu diversifié d'acteurs de l'emploi (service public de l'emploi, associations, secteur de l'insertion par l'activité économique), ainsi qu'un réseau d'entreprises et d'associations dynamiques, qui présentent toutes les caractéristiques requises pour mener à bien cette expérimentation, ils ont émis le vœu que la maire de Paris propose au ministère du travail la candidature du territoire Chevaleret-Oudiné en tant que secteur pilote pour cette expérimentation.

Ce vœu a été adopté à l'unanimité, nous nous en félicitons.

PROMENADE DÉCOUVERTE



Photos : Pierre Deblock

Le 24 juin, nous avons suivi Daniel Friedmann et Pierre Deblock à la découverte du quartier Croulebarbe, autrefois rattaché au bourg Saint-Marcel, longtemps resté hors Paris. La vie y était organisée autour de la paroisse Saint-Hippolyte, disparue après la Révolution. La Bièvre a longtemps structuré ce quartier. Elle a attiré les congrégations religieuses (Cordelières, Filles anglaises), puis toutes sortes de métiers liés à la rivière : parmi ceux-ci les teinturiers et les tapissiers qui ont donné aux Gobelins une renommée internationale. La Manufacture royale, devenue nationale, a conservé prestige et savoir-faire. Mais la Bièvre a fini par être escamotée au début du XX^e siècle parce qu'elle entraînait pollution et insalubrité. Le quartier a été ensuite réaménagé sous la houlette d'architectes prestigieux : Auguste Perret pour le Mobilier national, Le Corbusier pour le Palais du peuple de l'Armée du salut, Jean-Charles Moreux pour le square Le Gall, Adrien Brelet pour le plan d'aménagement et les constructions d'un ensemble HLM, Édouard Albert pour le « gratte-ciel n°1 », première tour construite à Paris.

Brigitte Einhorn ■

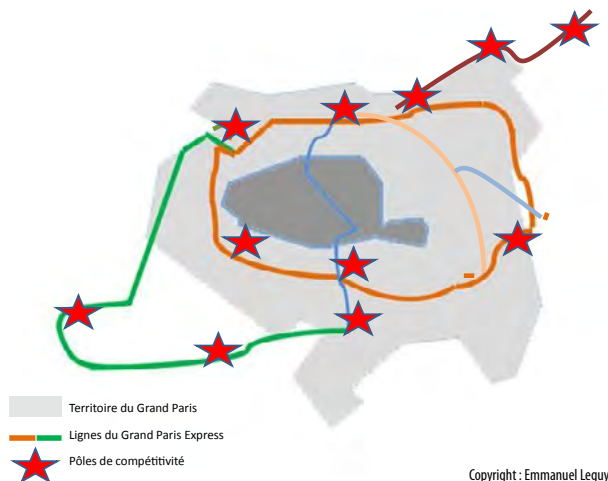
Pierre Deblock ■

aménager,
bâtir,
créer...

CHRONIQUE DU GRAND PARIS (suite et fin)

Un colosse aux bras trop courts?

Issue de la loi NOTRe d'août 2015, la Métropole du Grand Paris (MGP) a vu le jour au 1^{er} janvier dans une relative discrétion. On en sait plus sur cette nouvelle structure territoriale nichée au cœur de l'Île-de-France. Sa carte de visite fait rêver : 7 millions d'habitants, 131 communes et 12 grands territoires intercommunaux, dont Paris, sur une superficie de 8 fois la capitale. De quoi figurer dans la cour des grandes métropoles mondiales, à condition d'en avoir les moyens. Justement, essayons d'évaluer les forces et les faiblesses « génétiques » de ce nouveau colosse.



Cette carte montre l'articulation entre le territoire du Grand Paris et le Grand Paris Express et situe les 12 pôles de compétitivité qui vont se développer en petite et en moyenne couronne, en particulier aux interconnexions du réseau de transport.

L'objectif affiché par son créateur, l'État, n'a rien de mondial. Il s'agit de lutter contre les inégalités territoriales en rééquilibrant le développement au sein de la nouvelle structure. Très bien, mais n'est-ce pas un peu court ?

En outre, la MGP rassemble 60 % de la population de la Région, qui vit encore largement au rythme de Paris. Or on sait que les plus puissantes métropoles s'appuient sur de

ACTUALITÉ URBAINE

vastes régions rurales et urbaines pour trouver l'espace vital qui leur est nécessaire. Hélas, la Métropole et la Région ne sont pas parties pour s'entendre : encore un peu court !

S'agissant des compétences dévolues aux collectivités, l'État a eu la sagesse, après bien des hésitations, de supprimer la clause de compétence générale qui conduisait à la confusion des rôles, puis à une course folle de financements croisés, en particulier sur les projets publics. Mais il a buté sur la suppression des départements. Résultat, le millefeuille territorial en sort plutôt renforcé, même si on y trouve un peu plus de clarté.

Or, dans ce nouveau jeu de rôles, la MGP récupère quatre compétences : le logement, l'aménagement, le développement économique, l'environnement. Il s'agit de domaines stratégiques pour maîtriser la planification urbaine. Certes, la montée en puissance de la nouvelle structure sera progressive et elle s'appuiera sur les ressources – déclinantes – des collectivités territoriales qui la composent, mais son budget paraît bien maigre. Il sera pour l'essentiel issu de la collecte de la fiscalité professionnelle perçue jusque-là par les communes, ce qui représente un budget annuel de l'ordre du milliard d'euros. Sachant que la Région dispose de 5 milliards, et Paris de 8 milliards... Ces chiffres mélangent l'investissement et le fonctionnement, mais ce qui importe, c'est la capacité globale à agir. Alors, toujours trop court ?

Reste à mettre en œuvre, malgré tout, un projet métropolitain qui sous-tend l'exercice cohérent et coordonné de ces quatre compétences et ça va ressembler à un redoutable parcours du combattant. Pour s'en tenir à la planification territoriale, qui est la base du développement métropolitain, il va falloir empiler les documents d'urbanisme en un temps record sous peine de paralysie institutionnelle, ce qui serait un bien mauvais départ. Citons les Scot (schémas de cohérence territoriale), les PLUi (plans locaux d'urbanisme intercommunaux) et les multiples plans et programmes relatifs au logement, à l'environnement... qui devront se raccorder aux documents de planification de la Région.

Comment, avec si peu de moyens, ne serait-ce que contrôler à minima ce travail titanesque ? En plus, il faudra au moins cinq ans, on voit

mal comment on pourra agir vite et fort. En amont de tout cela, se pose le problème d'une gouvernance éclairée, multi-compétente, hyperactive mais continuellement débordée. Alors, le colosse aurait-il les bras trop courts ?

Pas vraiment. Il faut, en effet, rappeler que cette construction n'est pas issue de la volonté locale de se rassembler autour d'un projet, mais que c'est une décision de l'État... qui a encore le bras long. Assez long pour initier le formidable chantier du Grand Paris Express, cette grande rocade ferrée à laquelle on pense depuis trente ans et qu'on est enfin sûr de réaliser dans les quinze ans qui viennent. Ce grand métro de 200 km en moyenne couronne comportera 72 nouvelles gares et mettra en réseau des grands sites urbains, portés par de multiples entreprises et établissements publics. Puisqu'il faut bien parler chiffres, ces quelque 22 milliards d'investissements en infrastructure généreront – selon le principe de Juncker – X fois leur montant en investissements privés. Ce facteur X est parfaitement inconnu mais il ne rebute pas les géants du BTP, les promoteurs et les investisseurs de tout poil qui prennent position sur le tracé, dans une parodie de la saga de la Western Union, version francilienne.

Autrement dit, l'État règne, les entreprises publiques gouvernent, et les élus font de la politique...

Au-delà de ce tableau volontairement caricatural, il faut sérieusement que tout le monde s'entende pour formuler des objectifs autrement plus ambitieux. Et surtout les partager avec le plus grand nombre, car le Grand Paris reste un nain politique, vaguement connu par les trois quarts des Franciliens, mais bien loin de mobiliser l'opinion publique.

Essayons un argumentaire plus ambitieux dans un pays qui a perdu sa place dans le top cinq des États les plus riches : comment trouver les moyens pour que sa capitale, déjà rayonnante et attractive, se maintienne sur le podium des métropoles mondiales ? Reste à démontrer que le Grand Paris peut être utile à ce dessein. Ce n'est pas inaccessible.

Emmanuel Leguy ■

NB : cet article clôt la Chronique du Grand Paris. Pour le moment...

La Maison internationale de séjour a été inaugurée

Le quartier de Bédier-Boutroux fait partie des « grands projets de rénovation urbaine » (GPRU) de la Ville de Paris. Les objectifs sont de rénover les bâtiments et de favoriser la création d'une mixité sociale dans un quartier où 80 % de la population résidente, d'un âge moyen avancé, relevait du secteur social. Le programme de la Ville prévoit l'implantation d'équipements : des bureaux pour créer des emplois, une maison pour personnes âgées et des résidences collectives, dont une Maison internationale de séjour qui a pour vocation essentielle l'accueil et l'hébergement de jeunes.

Ce projet, l'un des plus importants programmes immobiliers de ce type en Île-de-France, intéresse une superficie de 13 000 m² de plancher, avec environ 450 chambres et studios ainsi qu'un centre d'animation et des salles de réception.

Photos : Pierre Deblot



La Ville de Paris a souhaité promouvoir une mixité sociale dans ce cadre en programmant trois unités distinctes pour les différents types de population : une résidence étudiante, une résidence sociale destinée principalement à des jeunes en service civique et une résidence hôtelière qui accueillera des étudiants et de jeunes étrangers pour de courts séjours.

Cela répond ainsi à une demande liée à la proximité de l'université Paris-Diderot et au développement des activités universitaires internatio-

nales dans la ZAC Paris-Rive gauche. La MIS permettra aussi l'hébergement de futurs utilisateurs de la halle Freyssinet.

Un centre d'animation, au rez-de-chaussée, accueillera des manifestations culturelles et des associations du 13^e, revivifiant un quartier initialement isolé. L'environnement est constitué de jardins récemment rénovés. Les services de la Ville ont réaménagé les voiries d'accès, offrant ainsi un cadre verdoyant à cette Maison internationale de séjour.

La réalisation des immeubles a été confiée à une équipe choisie à l'issue d'une consultation lancée par la Semapa. Elle était composée principalement d'un cabinet d'architecte, l'Atelier Frédéric Rolland, représenté par M. de Crozé, de l'entreprise Bouygues et d'un gestionnaire spécialiste des résidences de jeunes, Fac Habitat. La direction du programme a été assurée par la société Siac. L'investissement a été d'environ 45 millions d'euros. La Ville et la Région ont participé au financement de la partie hôtelière pour 3,9 millions. Le terrain et les bâtiments doivent revenir intégralement à la Ville à l'expiration du bail à construction de 52 ans.

Le projet a été conçu avec trois bâtiments distincts sur un socle dans lequel sont rassemblés les espaces communs et le centre d'animation. Les distributions des bâtiments sont groupées au centre de ce socle, grâce à un accès unique positionné sur la nouvelle rue Théroigne-de-Méricourt, dans le prolongement de la rue Maryse-Bastie. Côté Paris, le projet offre l'image résidentielle d'un lieu d'habitation ouvert dont la composition sculpte un cœur d'îlot en prise sur le quartier avec des couleurs qui vont du blanc au brun. Côté périphérique, l'architecture offre une façade vitrée en double peau et un mur acoustique, également vitré. Ces aménagements offrent une parfaite insonorisation au site. Un soin particulier a été apporté aux espaces paysagés internes, avec l'implantation d'un tissu végétal sur les espaces libres et les terrasses. Le dénivellement est important, il y a 8 m de différence entre les points haut et bas. La hauteur des bâtiments est de 31 m, répartis entre 8 et 10 niveaux. Les constructeurs ont respecté la réglementation RT 2012 sur les économies d'énergie.

Jean Cauet ■

LA CITÉ DE REFUGE, UNE RESTAURATION EXEMPLAIRE

En 2007, une restauration avec valorisation de ce centre est lancée à partir du constat de sa vétusté, de son dysfonctionnement et de son inadaptation. En 2012-2013, les agences Opéra Architectes (Gruson, Pennec, Verney) et François Chatillon, architecte en chef des Monuments historiques, élaborent et conduisent le projet pour le compte de Résidences sociales de France (RSF), du groupe I3F qui est maître d'ouvrage délégué. Le Centre Espoir est livré en juillet 2014, après avoir été réhabilité ; la Cité de refuge, restaurée et restructurée, est livrée fin 2015. Une opération-tiroir a permis de reloger les résidents pendant les travaux. L'investissement de plus de 20 millions d'euros est couvert par des subventions et des prêts. Un comité de suivi historique, archéologique et scientifique réunit les acteurs du projet et des représentants des institutions de défense du patrimoine.

Le projet est patrimonial. Il prévoit une restructuration, la remise en état des lieux, tels qu'ils ont été conçus par Le Corbusier et Pierre Jeanneret, et leur mise aux normes (sécurité, accessibilité, performances techniques et environnementales). Il a été décidé cependant de ne pas refaire le mur vitré hermétique de 1933, principale innovation de la construction, qui s'est révélé inconfortable, mais de restaurer les pare-soleil installés en 1952. Ceux-ci, peints aux couleurs du drapeau de l'Armée du salut, sont devenus l'emblème de la Cité de refuge, un fleuron du 13^e arrondissement.

Un important travail de recherche a été mené pour retrouver les matériaux employés et restituer les couleurs. Les traces « archéologiques » effacées par le temps ou par les restaurations de 1952, 1975 et 1988 sont rassemblées comme autant de témoignages dans un petit musée local. Rappelons qu'un certain nombre de ces matériaux (comme le verre créé par Saint-Gobain) renvoyaient à l'image de la fabrication industrielle et du progrès technologique ou visaient à faciliter l'hygiène, jugée alors prioritaire.



VIE DU TREIZIÈME

Pour les façades, il s'est agi de restituer les divisions de châssis, les matériaux, les couleurs. Des menuiseries en acier semblables à celles d'origine remplacent les allèges maçonnées installées en 1975. Le porche, qui avait perdu son revêtement brillant, a été restauré en s'inspirant de la documentation des carreaux de verre coloré Désagnat. Certaines dalles de verre ont été remplacées, les allèges pleines ont été déposées. Le toit-terrasse, dont on a restauré l'étanchéité, a été couvert de dalles de béton analogues à celles des années 1930. De même, les garde-corps sont fixés sur les jardinières comme à l'origine. Les terrasses des niveaux 9 et 10 ont également retrouvé leur état initial, et on a réinstallé des jardinières sur la toiture de la rotonde.

Pour les espaces intérieurs (rue couverte, hall, salle de réunion, niveau 4 de l'annexe, cafétéria, réfectoire), on retrouve le même souci de reconstitution des lieux d'origine et de leur mobilier. Les dortoirs des hommes ont fait place à des chambres.

Le projet est social. La restauration doit rester fidèle aux valeurs et aux engagements des fondateurs – Armée du salut, architectes, princesse de Polignac – qui visent à rendre leur dignité aux exclus. Elle est aussi l'occasion d'améliorer les conditions de vie des résidents et d'aménager les lieux en fonction des nouveaux besoins et des nouvelles normes. Comme le dit François Gruson, « le défi est donc de montrer que la valorisation patrimoniale de l'édifice peut servir le projet social ».

Avant les travaux de rénovation, 215 hommes seuls étaient accueillis dans les deux établissements. La durée de séjour était de 6 mois, d'abord en dortoir de 8 à 10 lits, puis si possible en chambre individuelle. Ils pouvaient se former ou travailler dans des ateliers éducatifs et techniques (électricité, plomberie, ménage) et se procurer un petit revenu. Les résidents organisaient des activités et des sorties culturelles et sportives. On note que s'est maintenue jusqu'à aujourd'hui (à l'exception de la crèche) la diversité des fonctions qui faisait du

bâtiment de l'Armée de salut une véritable cité, donnant les moyens de survivre et de se reconstruire aux personnes démunies.

L'objectif de la rénovation, étroitement suivie par le personnel des deux centres, était d'augmenter le nombre de chambres individuelles, de studios et d'appartements familiaux, tout en conservant la capacité d'accueil antérieure. 282 places sont désormais proposées, avec de nouvelles catégories de résidents : des femmes seules avec enfants, des couples, des familles, des personnes à mobilité réduite. Pour ce public élargi, on a aménagé un lieu d'hébergement, des équipements et des espaces communs.



Photo : Pierre Deblock, © FLC

On a aussi aménagé des chambres-témoins. La « chambre de la Princesse » évoque la donatrice, Winaretta Singer-Polignac, qui appréciait l'avant-garde architecturale et a généreusement financé la Cité de refuge. La chambre « mère-enfant » rappelle que, dans les années 1930, il n'était pas si fréquent de proposer aux mères célibataires logement, travail et place en crèche. Ces chambres, aménagées avec soin, étaient petites, à l'image des cabines de bateau ou des cellules de moines. Le Corbusier s'intéressait au logement social dans cette période de crise du logement et menait une recherche sur le « logis minimum » : il pensait que si on fait petit, on peut construire plus d'habitations pour le plus de monde possible. Il proposait comme référence un espace de 14 m² par personne. Ces travaux lui ont inspiré aussi d'autres réalisations (Pessac, Marseille, La Tourette). On pouvait voir la chambre mère-enfant et son mobilier, lors de l'exposition de décembre 2015 à la mairie du 13^e ; elle est désormais visible à la Cité de refuge. Celle-ci montre l'ensemble des panneaux de cette exposition.

Brigitte Einhorn ■



À LIRE :

Gilles Ragot et Olivier Chadoin,

La Cité de refuge

Le Corbusier et Pierre Jeanneret

l'usine à guérir,

Éditions du Patrimoine, 2016,
244 p., 35 €

Le comité de rédaction

Françoise Cellier
Pierre Deblock
Brigitte Einhorn
Jacques Goulet
Emmanuel Leguy
Martine Rigoir
Françoise Samain

Impression

Graphirel
01 45 81 23 83

Association pour le développement et l'aménagement du 13^e arrondissement

5, avenue de la Sœur-Rosalie
75013 Paris
Tél. : 01 45 3519 02
Courriel: ada13@ada13.com
Twitter: @Ada13Paris
Site: www.ada13.com
N° ISSN: 1968-780X

Directeur de la publication :
Pierre Deblock



Des nouvelles de la place d'Italie et de ses environs

Grand Écran enfin sauvé. L'annonce a été faite en mairie. Fermée depuis 2006, la salle de cinéma située en façade du centre Italie Deux doit rouvrir en septembre 2017. Elle sera louée par Hammerson, propriétaire du centre commercial, qui l'a rachetée, au groupe québécois producteur de spectacles Juste pour rire. Salle polyvalente de divertissement grand public, elle sera ouverte à toutes les disciplines : théâtre, humour, musique, cirque. Elle aura 900 places, et une salle de 150 places pour des spectacles innovants y sera adjointe. Il serait question de lui donner le nom de l'architecte qui l'a conçue, Kenzo Tange, ou de l'appeler « Place des arts ». L'aménagement, qui doit commencer en septembre, sera conduit par l'architecte Daniel Vaniche, qui a notamment réaménagé la salle Pleyel et le Palais omnisports de Bercy. La direction des programmes a été confiée à Olivier Peyronaud, actuellement directeur de la Maison de la Culture de Nevers.

Projet « réinventer Paris ». L'enquête d'utilité publique pour l'aliénation préalable de la bande de trottoir sur laquelle se fera l'extension du centre commercial Italie Deux sera ouverte en septembre. Le directeur de ce centre espère que, dès la fin de cette année, une partie des magasins ouvriront le dimanche, la zone étant classée « zone touristique internationale ».

L'aménagement de la place d'Italie sera un peu plus long que prévu. Il y a encore débat sur l'agrandissement, soit du rond-point central, soit des contre-allées.

Je blogue... Tu blogues... Nous bloguons... ada13.com/wordpress/